RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1998 B 04845
Numéro SIREN : 331 171 892
Nom ou dénomination : ENERGIES FRANCE

Ce dépôt a été enregistré le 11/07/2022 sous le numéro de dépôt 97143

ENERGIES FRANCE SAS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2021

PKF ARSILON

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2021)

À l'attention de l'associé unique de la société
ENERGIES FRANCE SAS
5, rue de Castiglione
75001 Paris

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'unique associé, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ENERGIES FRANCE SAS relatifs à l'exercice clos du 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

TÉL. / 01 42 94 42 42

47 rue de Liège
75 008 Paris

pkf-arsilon.com

PKF Arsilon CAC - Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de la région Paris Ile-de-France et Société de Commissariat aux Comptes membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris - SAS au capital de 898 000 €. Siège social : 47 rue de Liège 75008 Paris. RCS Paris 821 448 362. TVA n° FR 55 821 448 362. Code APE 6920Z.

PKF Arsilon CAC est une société membre de PKF International Limited, réseau de sociétés légalement indépendantes, et n'accepte aucune responsabilité ou engagement résultant d'actions ou absence d'actions d'un membre individuel ou d'une société correspondante ou de plusieurs sociétés.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-4 du code de commerce sont mentionnées de façon incomplète dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par l'associé unique.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 7 juin 2022

Le Commissaire aux Comptes
PKF Arsilon CAC

Stéphane Schwedes

BENZONI
Groupe d'Expertise Comptable

SASU ENERGIES FRANCE

5 RUE DE CASTIGLIONE
75001 PARIS 01

Exercice clos le 31/12/2021

CABINET BENZONI

Groupe d'Expertise Comptable - Siège Social
7 Quai Rouget de Lisle - 03100 Montluçon
Tél : +33 (0)4 70 03 88 50
E-mail : montlucon@cabinetbenzoni.com
Site Web : www.cabinetbenzoni.com
Numéro SIRET : 421 245 325 00038

Votre projet C'est le Nôtre

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES

Attestation de présentation des comptes

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise **SASU ENERGIES FRANCE** relatifs à l'exercice du **01/01/2021** au **31/12/2021**, qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan :	**30 136 780**	euros
Chiffre d'affaires :	**3 010 180**	euros
Résultat net comptable :	**992 039**	euros

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à MONTLUCON
Le 08/04/2022

Signature

BENZONI Jean-Pierre

Comptes Annuels

Bilan Actif

		31/12/2021			31/12/2020
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	9 627	9 627		
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles	4 838	4 838		
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	26 651		26 651	26 651
	Constructions				42 302
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	23 966 360	17 920 289	6 046 072	6 458 132
	Autres immobilisations corporelles	19 571	18 073	1 498	23 623
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	20 325 387	12 700 085	7 625 302	6 792 635
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	17		17	17
	TOTAL (II)	**44 352 452**	**30 652 912**	**13 699 540**	**13 343 360**
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements	4 818	4 818		
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	859 434		859 434	392 706
	Autres créances	15 024 430		15 024 430	22 956 467
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	530 243		530 243	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	23 132		23 132	
	TOTAL (III)	**16 442 058**	**4 818**	**16 437 240**	**23 349 173**
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	**60 794 510**	**30 657 730**	**30 136 780**	**36 692 533**

(1) dont droit au bail
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an
(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

		31/12/2021	31/12/2020
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	17 210 542	30 211 368
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...	475 000	475 000
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	835 800	821 883
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées	62 586	62 586
	Autres réserves		
	Report à nouveau	264 421	(518 981)
	Résultat de l'exercice	**992 039**	**797 319**
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	**19 840 388**	**31 849 175**
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques	3 674 392	1 708 509
	Provisions pour charges		
	Total des provisions	**3 674 392**	**1 708 509**
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers (3)	4 800 018	2 193 491
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 069 092	274 020
	Dettes fiscales et sociales	234 968	569 730
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	49 376	97 608
	Autres dettes	468 546	
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	**6 622 000**	**3 134 849**
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	**30 136 780**	**36 692 533**

	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	992 039,38	797 319,15
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	6 622 000	3 134 849
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		
(3)	Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat

		France	Exportation	31/12/2021 12 mois	31/12/2020 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)	2 474 974		2 474 974	686 070
	Production vendue (Services et Travaux)	535 207		535 207	234 033
	Montant net du chiffre d'affaires	**3 010 180**		**3 010 180**	**920 103**
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			20	879 464
	Autres produits			1	12
	Total des produits d'exploitation (1)			**3 010 201**	**1 799 579**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				226 358
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			1 096 142	730 959
	Impôts, taxes et versements assimilés			625 220	195 038
	Salaires et traitements				
	Charges sociales du personnel				
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			583 305	502 451
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations				
	- sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				
	Autres charges				
	Total des charges d'exploitation (2)			**2 304 667**	**1 654 806**
	RESULTAT D'EXPLOITATION			**705 534**	**144 773**

Compte de Résultat

2/2

		31/12/2021	31/12/2020
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**705 534**	**144 773**
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)	561 131	1 336 944
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	26 283	32 474
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	954 447	27 546
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers	**1 541 861**	**1 396 964**
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	2 087 979	1 009 815
	Intérêts et charges assimilées (4)	12 643	38 733
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières	**2 100 622**	**1 048 549**
	RESULTAT FINANCIER	**(558 761)**	**348 415**
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**146 773**	**493 188**
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		99 048
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels		**99 048**
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles		
	RESULTAT EXCEPTIONNEL		**99 048**
	PARTICIPATION DES SALARIES		
	IMPOTS SUR LES BENEFICES	(845 266)	(205 083)
	TOTAL DES PRODUITS	**4 552 062**	**3 295 591**
	TOTAL DES CHARGES	**3 560 023**	**2 498 272**
	RESULTAT DE L'EXERCICE	**992 039**	**797 319**

(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) dont produits concernant les entreprises liées	26 283	32 474
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées	12 643	38 733

Annexes

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **30 136 780** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **4 552 062** euros et un total **charges** de **3 560 023** euros,dégageant ainsi un **résultat** de **992 039** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2021** et finit le **31/12/2021.**
Il a une durée de **12** mois.

La société SASU ENERGIES FRANCE a pour objet la construction et l'exploitation de centrales hydroélectriques et d'éoliennes, ainsi que l'octroi de garanties aux établissements bancaires.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au **31/12/2021** ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation n'a été apporté.

Concernant la présentation des comptes, des reclassements de poste à poste ont été faits dans les immobilisations et les amortissements, afin de cadrer avec le plan comptable de la maison mère. Cela n'a pas eu d'impact sur le résultat, il n'y a pas eu de modification des plans d'amortissement.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Jusqu'au 31/12/1997, les immobilisations étaient évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production. Cette valeur historique a été réévaluée en fonction de la valeur de marché des centrales.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

* Logiciels et autres immobilisations incorporelles : 1 an
* Installations complexes spécialisées : 20 ans
* Génie Civil : durée résiduelle du contrat
* Agencements : 10 ans
* Matériel de bureau et informatique : 5 ans

Règles et Méthodes Comptables

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.
Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Lorsque la quote-part des capitaux propres est inférieure à la valeur comptable des titres, une provision pour dépréciation est constituée à hauteur de la différenc constatée. Dans le cas d'une situation nette négative, une provision pour risques financiers est constatée.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable ou si les créances ont une ancienneté antérieure au **01/01/2020**.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Chiffre d'affaires

Concernant la production comptabilisée sur décembre, un relevé a été réalisé fin décembre permettant d'affiner une estimation de la production de la dernière semaine de l'année. Le relevé des compteurs de fin décembre est effectué le 31, de manière à déterminer début janvier le montant réel du chiffre d'affaires de la fin de l'année et pouvoir ainsi le comparer au montant estimé et comptabilisé. Un ajustement est alors pratiqué en cas d'écart significatif.

Règles et Méthodes Comptables

FAITS CARACTERISTIQUES

En Avril 2021, les actions du Groupe Energies France ont été cédées par RWE GENERATION HYDRO Gmbh à la société KI-KELAG International Gmbh.

Règles et Méthodes Comptables

Commentaires du BILAN

1.1 IMMOBILISATIONS

Les immobilisations incorporelles se composent de logiciels et d'autres immobilisations incorporelles totalement amortis ou provisionnés.

Les installations techniques sont représentatives de la valeur des équipements des centrales et du génie civil.

Des acquisitions ont été réalisées en 2021 pour 106 798 euros.

1.2 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Conformément au principe défini précédemment, la valeur des participations inscrites au bilan a été analysée au 31/12/2021.

Le montant des provisions figurant dans le tableau joint de filiales et participations intègre les provisions pour dépréciation des titres et les provisions pour risques constatées.

1.3 STOCK

Le stock de pièces de rechange est déprécié à 100% pour obsolescence.

1.4 CREANCES

Les Créances Clients s'élèvent à 859 434 euros au 31/12/2021 et sont constituées de créances SOLVAY, EDF et de refacturations de frais de fonctionnement aux différentes filiales du Groupe.

Les Créances fiscales s'élèvent à 935 693 euros et sont principalement constituées de créance d'IS suite au produit de l'intégration fiscale (845 265€) et de TVA à récupérer.

Les Autres Créances, qui s'élèvent à 14 088 737 euros, sont pour l'essentiel constituées des avances sur comptes courants consenties aux filiales pour financer les centrales et leurs activités.

1.5 CAPITAL

Le capital social de 17 210 541.81 euros est composé de 198 759 actions de 86.59 euros chacune, intégralement détenues par la société KI-KELAG InternationalGmbh.

Le 11 Mars 2021, une réduction de capital a été décidée pour un montant de 13 000 826.19 euros, par réduction de la valeur nominale des actions qui était au préalable de 152 euros par part.

1.6 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision pour risques financiers est constatée pour les filialles dont la situation nette est négative. Au 31/12/2021, la provision s'élève à 3 431 404 euros.

Une provision pour autres risques est comptabilisée à hauteur de 242 988 euros.

1.7 EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

Les emprunts et dettes financières court terme comprennent les soldes créditeurs des comptes courants des filiales pour un montant total de 4 800 018 euros.

Règles et Méthodes Comptables

1.8 DETTES FOURNISSEURS

Les dettes fournisseurs s'élèvent à 1 069 092 euros au 31/12/2021, dont 90 444 euros de factures à recevoir.

Les dettes fournisseurs sur immobilisations s'élèvent à 49 376 euros.

1.9 DETTES FISCALES ET SOCIALES

Le poste s'élève à 234 968 euros et correspond aux redevances à payer (131 047 €) et à de la TVA à reverser (103 921 €).

1.10 AUTRES DETTES

Le poste s'élève à 468 546 euros et correspond à des charges à payer.

Règles et Méthodes Comptables

Commentaires du Compte de Résultat

2.1 CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires s'élève à un montant total de 3 010 180 euros, soit en nette hausse par rapport à 2020 (+ 227%).

La production électrique s'élève à 2 474 974 euros, soit en progression de 261% par rapport à 31/12/2020.

2.2 RESULTAT D'EXPLOITATION

Le résultat d'exploitation est bénéficiaire de 705 534 euros au 31/12/2021.

2.3 RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier au 31/12/2021 est déficitaire de - 558 761 euros.

Le résultat enregistré sur les filiales est déficitaire, le montant des dividendes distribués et des reprises et dotations sur les filiales s'établissant cette année à - 572 401 €.

2.4 RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel est nul.

2.5 IMPÔT SUR LES SOCIETES

Energies France a constitué un groupe d'intégration fiscale à partir du 1er janvier 1999.

Une convention d'intégration a été signée entre les filiales et la société tête de groupe qui stipule la neutralité fiscale. Cela signifie que les membres enregistrent leur impôt comme s'ils n'étaient pas intégrés fiscalement, le différentiel entre l'impôt du groupe et la somme de tous les impôts des filiales, étant comptabilisé chez Energies France.

L'impot sur les sociétés comptabilisé n'est pas altéré par des conventions particulieres du groupe.

Au titre de 2021, Energies France a enregistré un produit d'impôt de 845 266 euros au titre de ses filiales.

Règles et Méthodes Comptables

Autres Informations

3.1 ENTREPRISES LIEES

A ce jour le groupe ENERGIES France ne publie pas de comptes consolidés. L'ensemble constitué par Energie France et les entreprises qu'elle contrôle ne dépasse pas pendant deux exercices successifs deux des trois seuils suivants:

- Total Bilan: 15 M€
- Montant net du chiffre d'affaires: 30M€
- Nombre moyen de salariés permanents: 250

La société réalise néanmoins des opérations avec des sociétés du groupe :

- Compte courant débiteur = 14 060 683 €
- Compte courant créditeur = 4 800 018 €
- Produits financiers = 26 283 €
- Charges financières = 12 643 €
- Créances Clients = 621 300 €
- Dettes Fournisseurs = 108 631 €
- Refacturations de frais de fonctionnement = 524 681 €
- Dividendes = 561 131 €
- Autres achats et charges externes = 240 170 €

3.2 AUTRES INFORMATIONS

La société est consolidée par intégration globale dans les comptes de la société KI-KELAG International Gmbh, en Autriche.

3.3 ENGAGEMENTS HORS BILAN

La société bénéficie d'une autorisation d'exploitation d'une durée de quarante ans renouvelable pour une période de trente ans. Si l'autorisation n'est pas renouvelée la société serait tenue de rétablir la libre circulation des eaux. La société s'est placée dans une hypothèse de renouvellement de son autorisation.

3.4 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/202
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	12 257		2 208			14 465
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**12 257**		**2 208**			**14 465**
CORPORELLES	Terrains	26 651					26 651
	Constructions sur sol propre	189 261			189 261		
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	23 455 316		511 044			23 966 360
	Instal., agencement, aménagement divers	219 297			219 297		
	Matériel de transport	6 234					6 234
	Matériel de bureau, mobilier	11 233		2 104			13 337
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**23 907 993**		**513 148**	**408 558**		**24 012 583**
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	20 325 071		317			20 325 387
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	17					17
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**20 325 088**		**317**			**20 325 404**
	TOTAL	**44 245 337**		**515 673**	**408 558**		**44 352 452**

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2021
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	9 627	2 208		11 835
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**9 627**	**2 208**		**11 835**
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre	146 960	(146 960)		
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	16 997 184	923 124	20	17 920 289
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	195 674	(195 674)		
	Matériel de transport	6 234			6 234
	Matériel de bureau, mobilier	11 233	606		11 839
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**17 357 285**	**581 097**	**20**	**17 938 362**
	TOTAL	**17 366 912**	**583 305**	**20**	**17 950 197**

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement n des amortissement à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et a	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et a	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres	1 708 509	1 965 883		3 674 392
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**1 708 509**	**1 965 883**		**3 674 392**
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations - incorporelles	2 630			2 630
	Sur immobilisations - corporelles				
	Sur immobilisations - des titres mis en équivalence				
	Sur immobilisations - titres de participation	13 532 436	122 096	954 447	12 700 085
	Sur immobilisations - autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours	4 818			4 818
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	**13 539 883**	**122 096**	**954 447**	**12 707 533**
	TOTAL GENERAL	**15 248 392**	**2 087 979**	**954 447**	**16 381 925**
	Dont dotations et reprises - d'exploitation				
	Dont dotations et reprises - financières		2 087 979	954 447	
	Dont dotations et reprises - exceptionnelles				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

Créances et Dettes

		31/12/2021	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	17		17
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	859 434	859 434	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	845 265	845 265	
	Taxes sur la valeur ajoutée	90 428	90 428	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	28 054	28 054	
	Groupe et associés (2)	14 060 683	14 060 683	
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avances	23 132	23 132	
	TOTAL DES CREANCES	**15 907 014**	**15 906 997**	**17**

(1) Prêts accordés en cours d'exercice
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)

		31/12/2021	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	1 069 092	1 069 092		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	103 921	103 921		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	131 047	131 047		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	49 376	49 376		
	Groupe et associés (2)	4 800 018	4 800 018		
	Autres dettes	468 546	468 546		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	**6 622 000**	**6 622 000**		

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)

Capital social

	31/12/2021	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice	198 759,00	152,0000	30 211 368,00
	Emises pendant l'exercice	198 759,00	0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice	198 759,00	65,4100	13 000 826,19
	Du capital social fin d'exercice	**198 759,00**	**86,5900**	**17 210 541,81**

Variations des Capitaux Propres

	Capitaux propres clôture 31/12/2020	Affectation du résultat N-1 [1]	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice [2]	Capitaux propres clôture 31/12/2021
Capital social	30 211 368			(13 000 826)	17 210 542
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	475 000				475 000
Ecarts de réévaluation					
Réserve légale	821 883	13 917			835 800
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées	62 586				62 586
Autres réserves					
Report à nouveau	(518 981)	783 402			264 421
Résultat de l'exercice	797 319	(797 319)		992 039	992 039
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	**31 849 175**			**(12 008 787)**	**19 840 388**

Date de l'assemblée générale 21/04/2021
Dividendes attribués
[1] dont dividende provenant du résultat n-1
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 31 849 175
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 31 849 175
[2] Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice
Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure (12 008 787)

SASU ENERGIES FRANCE

Filiales et participations

31/12/2021	Capital	Capitaux propres	Quote part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus	
				Brute	Nette
A. Renseignements détaillés					
1. Filiales (Plus de 50 %)					
ENERGIES SAINT REMY	504 000	900 003	100,00	2 346 971	900 003
ENERGIES VAR 1	825 000	(3 356 592)	100,00	3 200 720	
ILE DE FRANCE	1 760 160	3 786 199	100,00	2 095 986	2 095 986
ENERGIES VAR 3	2 002 980	(74 812)	100,00	6 430 261	
ENERGIES MAINTENANCE	146 217	73 738	100,00	945 786	73 738
ENERGIES CHARENTUS	888 000	3 629 933	100,00	4 345 560	3 629 933
CENTR.HYDROEL.OUSSIAT	867 000	925 326	100,00	959 788	925 326
2. Participations (10 à 50 %)					

1. Filiales (Plus de 50 %)	Prêts et avances consentis	Montant des cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés
ENERGIES SAINT REMY			1 000 978	337 286	
ENERGIES VAR 1			767 904	(2 613 936)	
ILE DE FRANCE			3 761 195	1 831 545	
ENERGIES VAR 3			926 386	648 052	
ENERGIES MAINTENANCE			1 583 000	(87 292)	
ENERGIES CHARENTUS			1 821 567	835 296	
CENTR.HYDROEL.OUSSIAT			303 942	30 272	
2. Participations (10 à 50 %)					

B. Renseignements globaux	Filiales non reprises en A		Participations non reprises en A	
	françaises	étrangères	françaises	étrangères
Capital				
Capitaux propres				
Quote part détenue en pourcentage				
Valeur comptable des titres détenus - Brute				
Valeur comptable des titres détenus - Nette				
Prêts et avances consentis				
Montant des cautions et avals				
Chiffre d'affaires				
Résultat du dernier exercice clos				
Dividendes encaissés				

DGFiP N° 2059-F 2022

(17) COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

1/0 (1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2021 N° SIRET 331 171 892 000 69

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE **SASU ENERGIES FRANCE**

ADRESSE (voie) **5 RUE DE CASTIGLIONE**

CODE POSTAL **75001** VILLE **PARIS 01**

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	198 759
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination **KI-KELAG INTERNATIONAL Gmbh**

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention **100,00** | Nb de parts ou actions **198 759**

Adresse : N° | Voie **Arnulfplatz 2**

Code postal **9020** | Commune **Klagenfurt am Wörthersee** | Pays **AUTRICHE**

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) | Nom patronymique | Prénom(s)

Nom marital | % de détention | Nb de parts ou actions

Naissance : Date | N° département | Commune | Pays

Adresse : N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

Titre (2) | Nom patronymique | Prénom(s)

Nom marital | % de détention | Nb de parts ou actions

Naissance : Date | N° département | Commune | Pays

Adresse : N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(18) **FILIALES ET PARTICIPATIONS**

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

DGFiP N° 2059-G 2022

1/0 (1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2021 N° SIRET 33117189200069

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE **SASU ENERGIES FRANCE**

ADRESSE (voie) **5 RUE DE CASTIGLIONE**

CODE POSTAL **75001** VILLE **PARIS 01**

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique **SASU** Dénomination **CENTRALE HYDRO. D'OUSSIAT**

N° SIREN (si société établie en France) **308760032** % de détention **100,00**

Adresse : N° **5** Voie **RUE DE CASTIGLIONE**

Code postal **75001** Commune **PARIS** Pays **FRANCE**

Forme juridique **SASU** Dénomination **ENERGIES VAR 1**

N° SIREN (si société établie en France) **322107715** % de détention **100,00**

Adresse : N° **5** Voie **RUE DE CASTIGLIONE**

Code postal **75001** Commune **PARIS** Pays **FRANCE**

Forme juridique **SASU** Dénomination **ILE DE FRANCE**

N° SIREN (si société établie en France) **397538596** % de détention **100,00**

Adresse : N° **5** Voie **RUE DE CASTIGLIONE**

Code postal **75001** Commune **PARIS** Pays **FRANCE**

Forme juridique **SASU** Dénomination **ENERGIES CHARENTUS**

N° SIREN (si société établie en France) **665420022** % de détention **100,00**

Adresse : N° **5** Voie **RUE DE CASTIGLIONE**

Code postal **75001** Commune **PARIS** Pays **FRANCE**

Forme juridique **SASU** Dénomination **ENERGIES MAINTENANCE**

N° SIREN (si société établie en France) **332108919** % de détention **100,00**

Adresse : N° **5** Voie **RUE DE CASTIGLIONE**

Code postal **75001** Commune **PARIS** Pays **FRANCE**

Forme juridique **SASU** Dénomination **ENERGIES VAR 3**

N° SIREN (si société établie en France) **322097841** % de détention **100,00**

Adresse : N° **5** Voie **RUE DE CASTIGLIONE**

Code postal **75001** Commune **PARIS** Pays **FRANCE**

Forme juridique **SASU** Dénomination **ENERGIES SAINT REMY**

N° SIREN (si société établie en France) **759200025** % de détention **100,00**

Adresse : N° **5** Voie **RUE DE CASTIGLIONE**

Code postal **75001** Commune **PARIS** Pays **FRANCE**

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Charges à payer

		31/12/2021
Total des Charges à payer		**739 413**
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		**90 444**
FOURN. FACT.NON PARVENUES	90 444	
Dettes fiscales et sociales		**131 047**
ETAT CHARGES A PAYER	131 047	
Dettes fournisseurs d'immobilisation		**49 376**
FRS IMMO. FACT. NON PARVENUES	49 376	
Autres dettes		**468 546**
DIVERS - CHARGES A PAYER	468 546	

Produits à recevoir

		31/12/2021
Total des Produits à recevoir		**38 534**
Autres créances clients		**10 480**
CLIENTS FACT. A ETABLIR	10 480	
Autres créances		**28 054**
ETAT PRODUITS A RECEVOIR	28 054	

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2021
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		23 132	**23 132**
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			**23 132**

ENERGIES FRANCE
Société par actions simplifiée au capital de 17.210.541,81 euros
Siège social : 5, rue de Castiglione - 75001 PARIS
331 171 892 RCS PARIS

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 30 juin,

- La société KI-KELAG International Gmbh, société de droit allemand dont le siège est à Arnulfplatz 2, 9020 Klagenfurt am Wörthersee (Allemagne), immatriculée au Registre du commerce de Klagenfurt sous le numéro FN 322832d,

  Représentée par Monsieur Christian Schwarz et Monsieur Ingo Preiss

  Associé unique de la société ENERGIES FRANCE, société par actions simplifiée au capital de 17.210.541,81 euros, divisé en 198.759 actions de 86,59 euros chacune, dont le siège social est situé à Paris (75001), 5 rue de Castiglione, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 331 171 892,

Après avoir constaté que le commissaire aux comptes, la société PKF ARSILON COMMISSARIAT AUX COMPTES, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

A pris les décisions sur l'ordre du jour suivant :

- ⇨ approbation des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- ⇨ affectation du résultat ;
- ⇨ examen et approbation des conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- ⇨ pouvoir pour les formalités.

Au vu des documents suivants mis à sa disposition par le Président,

1°) les statuts de la société ;

2°) la copie de la lettre de convocation adressée au commissaire aux comptes ;

3°) le rapport établi par le Président ;

4°) le bilan, le compte de résultat et l'annexe au 31 décembre 2021 ;

5°) le rapport du commissaire aux comptes ;

6°) le projet de décisions soumises à l'Associé Unique.

L'Associé Unique adopte alors successivement les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et du rapport du commissaire aux comptes sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2021, approuve les comptes annuels afférents audit exercice, tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'Associé Unique prend acte de ce que la Société a exposé des dépenses ou charges non déductibles visées par l'article 39-4 du code général des impôts au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, pour un montant de 2.008 € et approuve ledit montant de charges et dépenses non déductibles.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021, qui s'élève à 992.039,38 euros comme suit :

Bénéfice de l'exercice.....	992.039,38 €
Dotation à la réserve légale, 5% soit.....	- 49.601,97 €

Sous-total.....	942.437,41 €
Report à Nouveau créditeur.....	264.421,02 €
.....	----------

Soit un bénéfice distribuable de 1.206.858,43€

en totalité au compte « Autres réserves ».

L'Associé Unique prend acte qu'au titre des trois derniers exercices sociaux, aucun dividende n'a été distribué.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

TROISIEME DECISION

L'Associé Unique, en application de l'article L.227-10 du Code de commerce, prend acte qu'au cours de l'exercice 2021, aucune convention nouvelle relevant de l'application des dispositions dudit article n'est intervenue.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

QUATRIEME DECISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes, à l'effet d'effectuer toutes formalités nécessaires.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique.

Pour KI-KELAG International Gmbh
Associé Unique
représentée par Christian Schwarz et Ingo Preiss